

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° VII-3 19SGADL0168

**SEANCE DU
26 SEPTEMBRE 2019**

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de conseillers présents : 54
Date de convocation : 20 septembre 2019
Date d'affichage : 27 septembre 2019

OBJET : Location de balayeuse aspiratrice sans chauffeur pour le service voirie de la Communauté Urbaine Creusot Montceau - Autorisation de signature d'un accord-cadre à bons de commande sur appel d'offre ouvert
--

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 71
Nombre de Conseillers ayant voté pour : 71
Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0
Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0
Nombre de Conseillers : <ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 17 • n'ayant pas donné pouvoir : 0

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, le 26 septembre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de rencontre de l'ALTO - 2, avenue François MITTERRAND - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

Mme Evelynne COUILLEROT - M. Gilles DUTREMBLE - M. Jean-François JAUNET - Mme Sylvie LECOEUR - Mme Frédérique LEMOINE - M. Hervé MAZUREK - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Laurent SELVEZ - M. Jean-Yves VERNOCHEZ

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Alain BALLOT - Mme Josiane BERARD - Mme Jocelyne BLONDEAU-CIMAN - Mme Jocelyne BUCHALIK - M. Roger BURTIN - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - Mme Catherine DESPLANCHES - M. Lionel DUBAND - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - Mme Marie-France FERRY - M. Jean-Marc FRIZOT - Mme Marie-Thérèse FRIZOT - M. Roland FUCHET - Mme Josiane GENEVOIS - M. Jean GIRARDON - M. Jean-Luc GISCLON - Mme Danielle GOSSE - M. Pierre-Etienne GRAFFARD - M. Gérard GRONFIER - M. Jean-Marc HIPPOLYTE - Mme Marie-Claude JARROT - M. Georges LACOUR - M. Charles LANDRE - M. Jean-Claude LARONDE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - M. Luis-Filipe MARTINS - Mme Catherine MATRAT - Mme Paulette MATRAY - M. Claudius MICHEL - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Bernard REPY - M. Marc REPY - M. Énio SALCE - M. Noël VALETTE -

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme CALDERON (pouvoir à M. Jean-Yves VERNOCHEZ)
M. PHILIBERT (pouvoir à Mme Danielle GOSSE)
M. POLITI (pouvoir à M. Laurent SELVEZ)
M. CATON (pouvoir à M. Jean-Luc GISCLON)
Mme BUCHAUDON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
M. GANE (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
M. SIGNOL (pouvoir à M. Charles LANDRE)
Mme POULIOS (pouvoir à Mme Catherine DESPLANCHES)
Mme RAMES (pouvoir à Mme Josiane BERARD)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
Mme ROUSSEAU (pouvoir à Mme Sylvie LECOEUR)
M. SOUVIGNY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)
M. RAVAUT (pouvoir à M. Georges LACOUR)
M. LAGRANGE (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ)
M. BAUMEL (pouvoir à M. David MARTI)
M. PERRET (pouvoir à M. Jérémy PINTO)
Mme GRAZIA (pouvoir à M. Noël VALETTE)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Michel CHAVOT



Vu les articles L.2120-1 3°, L.2124-1, L.2124-2, L.2125-1 1°, R.2124-1, R. 2124-2 1°, R.2161-2 à R.2161-5, R.2162-1, R. 2162-2 al.2, R2162-4 1°, R. 2162-5 à R. 2162-6, R.2162-1, R. 2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande publique, relatifs à la passation des accords-cadres à bons de commande sur appel d'offres ouvert,

Le rapporteur expose :

« Dans le cadre de l'entretien de la voirie, la communauté urbaine est amenée à louer des balayeuses aspiratrices sans chauffeur pour assurer la propreté du territoire, en cas de surcroît d'activité et/ou de panne de son propre matériel.

Ces balayeuses, qui sont affectées à la Direction des Territoires, doivent être adaptées aux caractéristiques complexes et variées des circuits (voirie classique, places, petites rues ...).

Un accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum, passé sur appel d'offres ouvert, a donc été lancé le 12 juillet dernier.

Le contrat sera conclu pour une période ferme qui se terminera le 31/12/2019. Il pourra être reconduit 2 fois pour les années 2020 et 2021.

A l'issue de la consultation, la Commission d'appel d'offres, réunie le 18 septembre 2019, a retenu l'offre de la société S.A.M.L. jugée économiquement la plus avantageuse pour un montant de 25 250,00 € HT (montant non contractuel).

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer cet accord-cadre.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE,

- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum, à intervenir avec la société S.A.M.L. (Service Assistance Maintenance Location) - 9/11 Rue Gustave Eiffel - 91351 - GRIGNY CEDEX - pour la location de balayeuses aspiratrices sans chauffeur ;
- D'imputer les dépenses correspondantes sur la ligne budgétaire prévue à cet effet.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le
et publié, affiché ou notifié le

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le CONSEILLER DÉLÉGUÉ,

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le CONSEILLER DÉLÉGUÉ,

Jean-Paul LUARD

Jean-Paul LUARD